Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202686ETADECBUR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

****

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

****

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-86 Etat des décisions du Bureau communautaire et du Président

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202686ETADECBUR-DE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe ».

1. **Décisions prises par le Bureau Communautaire** :

Bureau Communautaire du 14 septembre 2026 : néant

2. **Décisions prises par le Président :**

- **Décision 2026-09 du 27 juillet 2026** : Budget principal : virement de crédit n°1

Chapitre	Article	Montant
D I – 23	2315	-10 000 €
D I – 45	4541103	+10 000 €

- **Décision 2026-10 du 4 août 2026** : annulant et remplaçant la décision 2025-19 = subvention à l'habitat « Maprimerénov parcours accompagné » à un habitant de Fresnes-Saint-Mamès – Audit énergétique 100 € et travaux 500 €.

- **Décision 2026-11 du 4 août 2026** : annulant et remplaçant la décision 2026-07 = subvention à l'habitat « Maprimerénov parcours accompagné » à un habitant de Gy –travaux 500 €.

- **Décision 2026-12 du 18 août 2026** : ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202686ETADECBUR-DE

Prêteur	Caisse d'Epargne
Type	Ligne de trésorerie interactive
Montant	150 000 €
Durée	12 mois
Index	€str+ marge de 0.99%
Règlement des intérêts	Trimestriel
Base de calcul	Exact/360
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	0.10%
Commission de non-utilisation	Néant
Modalités d'utilisation	Validation en ligne des demandes de tirages et de remboursements Circuit du Trésor Public pour le traitement des opérations : procédure crédit et débit d'office
Tirage et remboursement	Aucun montant minimum

- **Décision 2026-12 du 2 septembre 2026** : = subvention à l'habitat « PO Maprimeadapt » à un habitant de Gy – montant de 341 €.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises.

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202687OUVLIGTRE-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-87 Ligne de trésorerie

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202687OUVLIGTRE-DE

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de communes peut ouvrir une ligne de trésorerie permettant de couvrir les besoins nécessaires, notamment en raison du décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes.

Après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, le Président propose de retenir l'offre de la Banque Populaire BFC :

Prêteur	Banque Populaire BFC
Type	Ligne de trésorerie interactive
Montant	350 000 €
Durée	12 mois
Index	Euribor 3 mois
Règlement des intérêts	Trimestriel
Base de calcul	Exact/360
Frais de dossier	0 €
Commission d'engagement	0.200%
Commission de non-utilisation	0 €
Modalités d'utilisation	Déblocage minimum de 20% du montant du crédit dans les 4 mois
Tirage et remboursement	Minimum 15 000 € J-1 avant 10h

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202687OUVLIGTRE-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de 350 000 € au taux de E3M + marge de 0.850%, soit un TEG de 3.532 % (valeur théorique au 15/09/2026) pour un montant de 350 000 € ;

- Autorise le Président à signer le contrat et tous documents utiles à cet effet ;

- Autorise le Président à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit.

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202688FDSCONCOU-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-88 Fonds de concours de fonctionnement aux communes membres 2026 : montants individuels

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202688FDSCONCOU-DE

Monsieur le Président rappelle la délibération du conseil communautaire approuvant le dispositif du « fonds de concours fonctionnement » d'un montant global de 88 060 € pour l'ensemble des communes membres.

Le fonds de concours peut être versé sur délibérations concordantes de la communauté de communes et du conseil municipal.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5214-16 V ;

Vu les crédits inscrits au budget en section de fonctionnement pour le versement de fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 Juin 2026 instituant un fonds de concours « fonctionnement » ayant pour objet de financer le fonctionnement des équipements communaux ;

Vu les délibérations des Conseils municipaux sollicitant un fonds de concours « fonctionnement » ;

Monsieur le Président rappelle que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il présente les demandes de fonds de concours des communes suivantes :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202688FDSCONCOU-DE

Communes	Date du Conseil Municipal	Nature des dépenses	Montant des dépenses en € HT	Montant du fonds de concours
Angirey	26 août 2026	Personnel technique	1 650.90 €	687.63 €
Bucey-Les-Gy	4 septembre 2026	Personnel technique + assurance	37 092.42 €	10 995.78 €
Charcenne	8 septembre 2026	Personnel technique et entretien de voirie	35 988.34 €	10 729.20 €
Colombine	25 septembre 2026	Entretien de voirie	18 907.66 €	5 942.52 €
Etrelles-et-La-Montbleuse	28 septembre 2026	Electricité	4 633.17 €	1 175.76 €
Frasne-Le-Château	29 Juillet 2026	Personnel technique + assurance	42 052.92 €	4 571.14 €
Fresne-Saint-Mamès	2 septembre 2026	Personnel Technique + combustible	21 393.16 €	5 333.19 €
Fretigney-et-Velloreille	16 septembre 2026	Personnel technique + assurance	44 362.01 €	8 973.27 €
Villers-Chemin	24 juillet 2026	Electricité + assurances	5 316.89 €	1 833.31 €
Saint-Gand	28 août 2026	Electricité	3 062.28 €	32.38 €
Vantoux-Et-Longevelle	23 septembre 2026	Assurance, Eau, Energie	4 919.16 €	1 960.55 €
Velleclaire	9 septembre 2026	Electricité et Assurance	3 779.83 €	1 270.78 €
Vellefrey-Et-Vellefrange	31 juillet 2026	Electricité, eau, entretien de voirie, assurance	7 835.98 €	1 512.90 €
Vellemoz	24 Juillet 2026	Assurance, entretien de voirie	3 250.49 €	993.97 €
La Vernotte	3 septembre 2026	Eclairage public	2 189.52 €	223.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

1) Décide de verser aux communes un fonds de concours de fonctionnement selon les montants fixés ci-dessus ;

2) Autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Le Président

Michel RENEVIER

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202689REVCOMPAR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

****

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

****

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-89 Reversement de la compensation part salaires (CPS) aux communes

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202689REVCOMPAR-DE

M. le Président informe que dans un objectif de simplification et de plus grande lisibilité de la dotation forfaitaire des communes, la loi de finances pour 2024 a fait évoluer les modalités de perception de la compensation « part salaires ».

L'intégralité des montants de CPS, perçus auparavant par les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle, sont attribuées à leur ECPI d'appartenance au sein de la dotation de compensation des EPCI.

Les EPCI à fiscalité propre sont tenus de reverser à leur communes membres les montants individuels de compensation constatés par arrêté ministériel.

Les montants à reverser pour l'année 2026 sont les suivants :

Attributions individuelles 2026 au titre du reversement de la part CPS des communes du département de la HAUTE-SAONE

Code INSEE	Libellé commune	Code SIREN	Libellé groupement	Part CPS à reverser à la commune par l'EPCI au titre de l'article L.5211-32 du code général des collectivités territoriales
70022	ANGIREY	247000698	CC DES MONTS DE GY	293
70039	AUTOREILLE	247000698	CC DES MONTS DE GY	346
70088	BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE	247000698	CC DES MONTS DE GY	1 597
70104	BUCEY-LES-GY	247000698	CC DES MONTS DE GY	2 067
70129	CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN	247000698	CC DES MONTS DE GY	553
70152	COLOMBINE	247000698	CC DES MONTS DE GY	2 917
70253	FRASNE-LE-CHATEAU	247000698	CC DES MONTS DE GY	1 091
70257	FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	247000698	CC DES MONTS DE GY	13 241
70282	GY	247000698	CC DES MONTS DE GY	1 448
70366	VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES	247000698	CC DES MONTS DE GY	1 068
70531	VELLECLAIRE	247000698	CC DES MONTS DE GY	575

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise le reversement de la compensation part salaires aux communes ;
- Autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202690999DM2-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-90 Budgets 2026 Décisions modificatives

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202690999DM2-BF

Monsieur le Président informe qu'il convient de procéder à une décision modificative sur les budgets suivants :

Budget Communautaire

Chapitres	Article	Montants
65- Autres charges de gestion courante	D 6542	+ 1 000 €
67- Charges spécifiques	D 673	+ 1 000 €
014- Atténuations de produits	D 739212	+ 20 000 €
74 – Dotations et participations	R 74832	+ 22 000 €
041 – Opération d'ordre	D 2315	+ 35 000 €
041- Opération d'ordre	R 2031	+ 35 000 €

Budget Assainissement

Chapitres	Article	Montants
041 – Opération d'ordre	D 2315	+ 12 000 €
041- Opération d'ordre	R 203	+ 12 000 €

Budget Eau

Chapitres	Article	Montants
011 – Charges à caractère général	D 605	+ 35 000 €
74 – Subventions d'exploitation	R 741	+ 35 000 €
041 – Opération d'ordre	D 2315	+ 2 000 €
041- Opération d'ordre	R 203	+ 2 000 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202690999DM2-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les présentes décisions modificatives.

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202691SOLCOMSIN-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-91 Solidarité en faveur des communes sinistrées

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202691SOLCOMSIN-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la communauté de communes des Monts de Gy tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire que la CCMGy contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 6 157 € (1 € par habitant) à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ce soutien financier ;
- Habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202692PACTEGOUV-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

****

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

****

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-92 Pacte de gouvernance

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202692PACTEGOUV-DE

M. le Président rappelle la délibération du 8 juin 2026 décidant de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes des Monts de Gy.

Conformément à l'article L 5211-11-2 du CGCT, le projet de pacte a été notifié aux communes le 28 juillet. Les conseils municipaux disposaient d'un délai de deux mois pour rendre leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte le pacte de gouvernance entre la communauté de communes et les communes membres (pacte joint en annexe)

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202693RAPANNACT-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-93 Rapport annuel d'activités

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202693RAPANNACT-DE

M. le Président informe que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président de la communauté de communes adresse chaque année, au plus tard le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement public, accompagné du CFU arrêté par le conseil communautaire.

Ce rapport rend compte de l'activité de la communauté de communes ; aucun contenu n'est exigé par la loi.

Ce rapport est présenté par le Maire au conseil municipal, lors d'une séance publique, au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte du rapport annuel d'activités ci-joint pour l'année 2025, qui sera transmis aux Maires des 24 communes du territoire.

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202694PROJCESAR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

****

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

****

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-94 Projet CESAR

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202694PROJCESAR-DE

M. le Président fait part du projet CESAR (Continuité Ecologiques, ripisylves, haies, mares) co-construit par le Comité de bassin MRPAS (Morthe, Romaine et petits affluents de la Saône), la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône, et la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône, avec le soutien de l'Agence de l'Eau (subvention de 80%).

Ce projet d'une durée de 3 ans (2026-2028) vise à préserver et restaurer la trame turquoise du territoire MRPAS, à travers des actions concrètes de plantation de haies et de ripisylves, de restauration et création de mares, ainsi que d'animation et de sensibilisation auprès des acteurs locaux.

Il convient de signer une convention financière pour formaliser les engagements financiers de l'ensemble des partenaires, définir les modalités de versement des subventions et de l'autofinancement de chacun.

Le budget global pour les 3 années s'élève à 424 813 € TTC, et bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau de 243 142 € TTC.

La contribution financière des EPCI pour les 3 années est de 30 393 € représentant 10% des travaux opérationnels. La répartition « théorique » proposée entre les différentes ECPI est proportionnelle au nombre de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Projet CESAR ;
- Autorise le Président à signer la convention financière, et tout document utile à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202695ASSCOLLCB-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-95 Assainissement collectif : contrôle des branchements privés au réseau EU collectif et eaux pluviales en cas de vente immobilière

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202695ASSCOLLCB-DE

L'article L 2224-8 du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement.

M. le Président rappelle que cette compétence a été transférée à la communauté de communes des Monts de Gy. Cette compétence prévoit au titre de l'assainissement collectif la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ».

L'article L 1331-1 du code de la santé publique impose le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau.

L'article L 1331-1 du code de la santé publique affirme que les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L 1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que s'agissant de l'assainissement collectif qui est de notre compétence, la communauté de communes est régulièrement sollicité par les notaires, de plus l'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation relatif aux diagnostics en cas de vente immobilière prévoit le contrôle pour l'assainissement non collectif qui devrait être logiquement étendu aux assainissements collectifs.

Conséquemment, la collectivité peut rendre obligatoire le contrôle de conformité lors des mutations immobilières pour vérifier l'homologation des raccordements privatifs au réseau collectif. Cette obligation permet de vérifier la séparation correcte des effluents eaux usées et eaux pluviales vers le réseau public et bien sûr de sécuriser la vente pour l'acquéreur.

Vu le CGCT, et notamment l'article L 2224-8,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1331-1,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,

Considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement notamment par le biais des contrôles de conformité plus fréquents,
Considérant la nécessité d'harmoniser les pratiques entre assainissement non collectif et assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement, ainsi que le contrôle des eaux pluviales ;

- Précise que ce contrôle sera opéré par un bureau d'étude à l'initiative et à la charge du vendeur, et qu'une copie de ce contrôle devra obligatoirement être transmis par le notaire à la CCMGY ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202695ASSCOLLCB-DE

- Précise que cette délibération sera transmise à la chambre interdépartementale des notaires de Franche-Comté pour suite à donner.

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202696CONCSPACM-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

****

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

****

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-96 Concession de service public de l'accueil collectif de mineurs : rapport annuel du délégataire

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202696CONCSPACM-DE

Par délibération en date du 4 Juillet 2022, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un contrat de concession de service public pour la gestion de l'accueil collectif de mineurs, pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2022.

Conformément aux articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

L'assemblée délibérante est invitée à prendre acte du rapport du délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte du rapport annuel transmis par la « FOL70 » pour l'exercice 2025

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202697CONCSPMCR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

****

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE

****

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-97 Concession de service public des micro-crèches : rapport annuel du délégataire

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202697CONCSPMCR-DE

Par délibération en date du 23 novembre 2021, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un contrat de concession de service public pour la gestion des micro-crèches, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2022.

Conformément aux articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

L'assemblée délibérante est invitée à prendre acte du rapport du délégataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte du rapport annuel transmis par « Familles Rurales » pour l'exercice 2025

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202698EXTPERIFR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-98 Extension du périscolaire de Fretigney-et-Velloreille : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202698EXTPERIFR-DE

Le Président rappelle la délibération du 29 septembre 2025 approuvant de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension du périscolaire de Fretigney-Et-Velloreille au cabinet Rochet Blanc.

Le taux de rémunération de 12.5% était basé sur un montant prévisionnel de travaux de 100 000 € HT.

Le montant des offres retenues s'élevant à 139 601.09 € HT, il convient de déterminer le forfait de rémunération définitif.

Le nouveau montant s'élève à 139 601.09 *12.5% = 17 450.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le forfait de rémunération définitif d'un montant de 17 450.14 €
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 et toutes pièces y afférant

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202699DEMPARTTH-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
****
DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE
****
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY
****
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Représentés	Excusés	Absents
41	35	4	2	0

Date de la convocation
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Monsieur Michel RENEVIER, Président

Objet de la délibération
2026-99 Démarche partenariale avec le Théâtre Edwidge Feuillière

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Séverine, BANKOWSKI Nicolas, BAULEY Roland, BILLOTET Philippe, BILLOTTE Francis, BILLOTTET Daniel, BONARDI Pascal, BOUTTEMY Guillaume, CETRE-LANGONET Isabelle, CHANET Christophe, CORBERAND Olivier, DESVIGNES Etienne, FARADON Chantal, FRANCHET Stéphanie, GALIZOT Sylvie, HEZARD Patricia, JACQUOT Emmanuel, JEUNOT Denis, LACROIX Alexandre, LASALLE Steven, LEONARD Stéphane, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MERIQUE Séverine, NOLY Christian, NOLY Gaétan, PETIT Jean-Michel, PROBST Fabienne, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, RUFFINONI Isabelle, WILLIG Florian

SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES:
GRENIER Anthony représente LUCOT Thierry
CASELLA Pierre représente DE SY Jacques

DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :
- MUGNIER Cyril procuration LIND Catherine
- CHARLES Marie-Noëlle procuration à NOLY Christian
- GRISOT Rodney procuration à LACROIX Alexandre
- HEBERT-LORIOU Caroline procuration à MERIQUE Séverine

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :
SPRINGAUX Claude, MAIRET Jean-Luc

TITULAIRES ABSENTS :

SUPPLEANTS PRESENTS :
BOURGEOIS ARROYO Laëtitia, OUDOT Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : LIND Catherine

2026-86 Démarche partenariale avec le Théâtre Edwidge Feuillière

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 070-247000698-20260928-202699DEMPARTTH-DE

M. le Président informe que le Théâtre Edwidge Feuillère propose aux communautés de communes du territoire la mise en place d'un partenariat pluriannuel.

Ce partenariat a pour objectif de renforcer l'offre culturelle proposée aux habitants du territoire tout en permettant au Théâtre Edwidge Feuillère de consolider sa démarche en vue de l'obtention du classement de Scène Nationale.

M. le Président précise que les modalités d'intervention, les engagements réciproques, ainsi que les conditions financières de ce partenariat feront l'objet d'une convention qui sera préalablement examinée par la commission Culture, puis soumise à l'approbation du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à engager la Communauté de Communes dans la démarche partenariale avec le Théâtre Edwidge Feuillère.

Délibération votée à l'unanimité

Le Président

Michel RENEVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY
GY

Le secrétaire de séance

Catherine LIND